

# Convention de Pacte Civil de Solidarité

*Ce document est unique. Aucun duplicata ne sera remis*

Nous soussignons,

**M** \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**M** \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**DÉCLARONS** ce jour conclure un pacte civil de solidarité conformément aux articles 515-1 à 515-7-1 du code civil ; Nous convenons d'organiser notre vie commune dans les conditions définies aux articles suivants :

## **Article 1- Aide matérielle**

Nous nous engageons à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproque. L'aide matérielle sera :

- proportionnelle à nos facultés respectives.
- fixée à hauteur de \_\_\_\_\_ euros par an.

## **Article 2- Solidarité des partenaires**

A l'égard des tiers, nous serons tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un de nous pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives. Sur le plan fiscal, nous ferons l'objet d'une imposition commune établie à nos deux noms pour l'ensemble de nos revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la déclaration de Pacs, sauf option contraire).

## **Article 3- Régime des biens nous optons pour :**

- le régime légal de la séparation des patrimoines.
- le régime de l'indivision des biens que nous acquerrons, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du Pacs.

**Signature du premier partenaire :**

**Signature du second partenaire :**

Déclaration de Pacte Civil de Solidarité enregistrée à  
Bonneville, le

Sous le n°